Association Vivre en Val d'Arly

Animation socio-culturelle & services



DOSSIER DE PARTENARIAT











SOMMAIRE

- > Présentation de l'association
- > Service de navette à la demande
- Pourquoi nous soutenir?
- > Engagements mutuels
- Contacts
- ➤ Contrat de partenariat











PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association Vivre en Val d'Arly est une association créée en 1992 d'animation socioculturelle intervenant dans les six villages du haut Val d'Arly en mobilisant collectivement les acteurs (citoyens, élus, partenaires, institutions...) et les ressources afin d'organiser et améliorer les conditions de vie des habitants du Val d'Arly, l'association a façonné notre territoire de montagne et l'a rendu attrayant.

Notre association propose un panel d'activités et de services répondant aux besoins et demandes de la population locale.

- Un centre de loisirs pour les enfants âgés de 3 à 11 ans pendant les vacances scolaires.
- Des animations et sorties pour les ados.
- Labellisée Maison France-Service depuis 2021, l'association est devenue une structure relais des services de l'état dans nos villages.
- Nous proposons des activités comme des cours de dessin, musique, danse, des ateliers cuisine, yoga, numériques ..., des sorties organisées pour les familles et les séniors.
- Un service de transport à la demande (Ch'Arly bus) destiné aux habitants du Val d'Arly non véhiculés ou dans l'incapacité temporaire de conduire, avec une possibilité de mutualiser les trajets pour tous, dans une démarche éco-responsable de covoiturage.











SERVICE DE NAVETTE A LA DEMANDE

Notre service de transport à la demande à été créé en juin 2023 en partenariat avec Arlysère et divers partenaires financeurs tel que le département de la Savoie, la MSA des Alpes et la Conférence des financeurs.

Le service a débuté avec un minibus de 9 places mis à disposition par Arlysère. Il est destiné principalement aux habitants de Flumet, St Nicolas-La-Chapelle, Notre-Dame-De-Bellecombe, Crest-Voland / Cohennoz & La Giettaz qui ne sont pas véhiculés ou sont dans l'incapacité temporaire de conduire.

Les motifs de déplacements sont majoritairement des trajets pour des rendezvous médicaux et les courses.

Les trajets médicaux sont proposés aux personnes ne bénéficiant pas de prise en charge VSL et restent régionaux.

Les trajets pour les courses sont limités aux périmètres d'Albertville coté Savoie et Sallanches, côté Haute-Savoie.

Nous proposons également des trajets pour des visites familiales afin de préserver le lien familial et social, des trajets pour se rendre à l'école ou à l'auto-école de façon occasionnelle pour permettre un dépannage, mais aussi pour des rendez-vous administratifs.

En 2024 le Ch'arly bus a effectué 477 trajets et parcouru 18438 kilomètres, entre Savoie et Haute-Savoie, pour 141 utilisateurs. Ce qui est plutôt encourageant pour la première année d'activité du service.

Un service de mise en ligne des trajets est disponible sur notre site internet : https://vivre-en-valdarly.fr/navette-charly-bus/, afin de permettre la mutualisation des trajets et permettre le covoiturage.

Le conducteur vient chercher les personnes directement à leur domicile, et les raccompagne à domicile. Il peut si nécessaire aider la personne pour les courses ou l'accompagner pour l'orienter lors des rendez-vous médicaux.











POURQUOI NOUS SOUTENIR?

Pour une solution bénéfique pour toutes les parties, visant à améliorer la qualité de vie des habitants du Val d'Arly.

En choisissant de nous soutenir, vous faites le choix de la solidarité et de l'inclusion, vous contribuez à l'autonomie et au lien social pour les bénéficiaires.

Devenir notre partenaire, c'est s'engager pour une cause essentielle : la mobilité pour tous.

Ainsi, nous soutenir vous permettra de :

- Renforcer votre image de marque : associez votre entreprise à une initiative solidaire et valorisez votre engagement en faveur de l'inclusion.
- **Démontrer votre responsabilité sociale** : montrez que vous êtes une entreprise citoyenne qui contribue à améliorer le bien-être des habitants de votre secteur, en proposant un moyen de mobilité au travers de notre service.
- **Vous contribuez** à permettre aux personnes isolées de se rendre à leurs rendez-vous médicaux, à pouvoir faire leurs courses de manière régulière et sereine.
- **Bénéficier d'une visibilité accrue**: Profitez de nos véhicules pour faire connaitre ou valoriser votre entreprise auprès de la population locale. (rappelons que notre véhicule parcour environ 20000 km par an dans la région des 2 Savoie), apparaitre sur nos supports de communication(encart publicitaire).

En soutenant notre association, vous investissez dans un avenir plus solidaire et plus humain.











ENGAGEMENTS MUTUELS

Visibilité :

- Petits autocollants sur le véhicule : Cet affichage est valable pour toute la durée du contrat, les autocollants sont fournis par l'entreprise partenaire. *sous réserve de validation d'Arlysère propriétaire du véhicule.
- Autres supports de communication : Site internet, réseaux sociaux, évènements organisés par notre association ou événements auxquels notre association participe. De même, l'entreprise aura la liberté de communiquer sur le partenariat avec notre association

> Impact:

• En échange de l'investissement de l'entreprise en faveur de sa communication et de son engagement social (RSE), l'association poursuivra son objectif de maintien de ses tarifs (voire d'une baisse si l'investissement le permet) et assurera le développement de son offre.

Portée :

- Géographique : rayon allant jusqu'à Chambéry, coté Savoie, et jusqu'à Annecy ou Sallanches, coté Haute-Savoie.
- Ciblage : tout public transporté, mais aussi leurs familles, les personnes voyant notre véhicule sur la route ou en stationnement et nos adhérents.











> Autres vecteurs :

- Communication sur les réseaux sociaux : Possibilité pour les 2 parties de communiquer sur leurs engagements et partenariat.
- Invitation à des évènements: Nous organisons plusieurs évènements comme par exemple la fête du sport et d'autres évènements qui nous permettent de communiquer avec les habitants du territoire et faire connaître nos différents services, prestataire et partenaires.
- Réduction d'impôts : Notre association est reconnu d'intérêt général est autorisée à délivrer des reçus fiscaux permettant à nos partenaires et donateurs de défiscaliser leur contribution.

CONTACTS

Accueil VVA <u>vivreenvaldarly@gmail.com</u>

Sophie Lebigre Directrice <u>direction.vva@gmail.com</u>

➤ Teddy Bec Conducteur <u>navette.vva@gmail.com</u>

Site internet : https://vivre-en-valdarly.fr/





















CONTRAT DE PARTENARIAT

ENTRE:

Vivre en Val d'Arly association loi 1901, immatriculée 39209620200032 dont le siège social se situe au 354 avenue du lac 73590 Flumet représentée par Mme Gautier Isabelle en qualité de présidente. D'une part.

Et

(Nom	de	l'entrepr	rise	partenaire)		••••••
(forme	juri	idique)	,	(N° Siret)		., (adresse siège
sociale	e)					,
(nom	et	qualité	du	représentar	nt)	
D'autr	е ра	rt.				

Il à été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités d'un partenariat entre les parties. Visant à valoriser et promouvoir les actions de V.V.A et à offrir une visibilité et valoriser l'image du partenaire (nom de l'entreprise partenaire).

Article 2: Prestations de Vivre en Val d'Arly

VIVRE EN VAL D'ARLY s'engage à :

- A apposer 2 autocollants fournis par le partenaire sur le véhicule aux emplacements et dimensions prévues par l'annexe après validation d'Arlysère.
- Mettre à disposition des supports de communication relatifs au partenariat.











- Mentionner le partenaire sur ses supports de communication (site internet, bulletin, programme, réseaux sociaux...)
- Inviter un représentant du partenaire à ses évènements

Article 3: Prestations du partenaire (nom de l'entreprise)

(Nom de l'entreprise partenaire) s'engage à verser à Vivre en Val d'Arly la somme de€ pour contribuer au service de navette à la demande Ch'Arly bus.

Article 4 : Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature par le partenaire.

Il sera reconduit tacitement par périodes successives d'un an, sauf en cas de résiliation de celui-ci.

Article 5 : Modalités de résiliation

Le présent contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec Ar, au moins trois mois avant la date d'échéance.

Fait en deux exemplaires à Flumet le ... / ... /

Nom & Signature de la présidente de Vivre en Val d'Arly Nom & Signature du représentant de (nom de l'entreprise partenaire)





















ANNEXE PRESTATIONS

1 - Modalités pour apposition du support publicitaire sur le véhicule

1-a: <u>Dimension des autocollants publicitaires</u>:

- La taille de l'autocollant ne pourra pas excéder 20cmx20cm
- Dimension de votre autocollant Cm x Cm

1-b : Emplacement sur le véhicule :

Choix de l'emplacement

(Mettre une croix à l'emplacement souhaité à l'intérieur du rectangle blanc)





1-c : Contenu autorisé :

L'autocollant ne peux contenir de texte commercial ou promotionnel tarifé, seuls la marque, logo et la devise de l'entreprise partenaire peuvent apparaitre.

(Joindre un model de votre visuel par mail à <u>direction.vva@gmail.com</u> ou <u>navette.vva@gmail.com</u>)

2- Validation du visuel (partie réservée à Arlysère)

Accepté	Refusé (motif:)

Signature de Vivre en Val d'Arly

Signature Arlysère









